

Mine d'infos

octobre 2016—Numéro 33



STOP aux allusions budgétaires, difficultés financières...etc., sujet épineux très souvent abordé dans nos précédentes éditions.

Tournons-nous vers un côté un peu plus positif de la vie communale, en dressant le bilan de l'activité associative.

En effet, ce trimestre écoulé fût particulièrement festif. Malgré la tendance à la désertification de nos campagnes, notre commune grâce aux associations locales, a cependant bien résisté, en offrant un programme varié (kermesse, jeux, repas, bal, pétanque, concert, feu d'artifice etc.) et adapté à un public tout autant diversifié.

"Peu importe" le taux de participation".....sans allusion aucune aux échéances électorales 2017!!, l'essentiel à retenir est bien que les participants soient repartis contents, sans regretter leur déplacement et en se promettant de revenir l'année prochaine.

Malgré parfois quelques difficultés dans l'organisation de ces événements, (peut-être dues au manque de bénévoles?), on ne peut avoir qu'une seule conclusion:

MERCI A TOUS ET QUE CELA CONTINUE!!

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

vous reçoit **du mardi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h30. 04.70.99.69.89.**

Située dans les locaux de la Communauté de Communes, **5 parc Le Plessis au Donjon**, en face de la Maison de Santé, la Maison de services au public vous accueille de façon anonyme et sans rendez-vous.

Grâce à la Maison de services au public, vous pouvez :

- Obtenir des renseignements administratifs de tout ordre (recherche d'emploi, allocations familiales, démarches administratives auprès de la Sécurité Sociale, urbanisme, logement, droits...).
- Obtenir des explications sur les courriers que vous avez reçus.
- Etre accompagné dans vos démarches :
- Pour effectuer vos démarches en ligne (télécandidatures, actualisation au Pôle Emploi, création d'un espace personnel emploi, création d'un compte à l'assurance retraite, ...).
- Pour obtenir un formulaire et sa notice (changement du médecin traitant, dossier de surendettement, ...).
- Pour vous aider à constituer un dossier.
- Suivre votre dossier personnel, pour les administrations qui ont ouvert des espaces personnels sur Internet (CAF, Pôle Emploi, Assurance Maladie...).
- Obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration, si votre demande le nécessite.

COUP DE GUEULE !

En avril dernier, lors d'une vente publique organisée sous la responsabilité d'un huissier de justice de Lapalisse, la poubelle ordures ménagères a été utilisée comme une déchetterie.

La plainte déposée par la mairie a été classée sans suite par l'officier d'Etat Civil de Vichy (officier qui n'a pas mentionné son nom en bas de la lettre).

Un bel exemple pour nous tous, qui serinons ou sommes serinés pour trier et pour tous ceux qui sont montrés du doigt lorsqu'ils ne trient pas. Peut être que le fait d'être huissier autorise ce que les autres n'ont pas le droit de faire.

Je souhaite vivement, il me serait vraiment très agréable et je veillerai que :

- Montcombroux ne soit plus cité dans les articles des journaux locaux pour incivilités aux ordures ménagères,
- Si un montcombrouxois est surpris dans la même situation que cet huissier, il profite de la même clémence de la justice.

ET POUR TERMINER, SOYONS PLUS INTELLIGENTS ET CONTINUONS LE TRI, NON SEULEMENT POUR DES ÉCONOMIES DE GESTION DE DÉCHETS MAIS AUSSI POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AVENIR DE NOTRE PLANÈTE.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN PORTE-À-PORTE



La Croix-Rouge française lance une campagne de sensibilisation auprès du grand public du 10 octobre au 5 novembre 2016 sur notre commune. L'équipe sera identifiable par un badge et vêtue comme sur la photo ci-dessous.

Durant cette période, ces équipes viendront au domicile des habitants pour leur présenter les actions menées par la Croix-Rouge française avec pour objectif de gagner de nouveaux soutiens réguliers.

Les personnes qui souhaitent participer rempliront un bulletin et s'engageront à donner 15 euros par mois par prélèvement automatique. **Ces visites ne feront en aucun cas l'objet d'une quête en espèce ou en chèque.**

L'association a plus que jamais besoin de la solidarité et de la générosité de tous pour pouvoir continuer à mener à bien ses missions auprès des plus fragiles. Les donateurs réguliers sont essentiels à la bonne marche de l'association : ils assurent des ressources pérennes, permettant une grande réactivité en cas d'urgence et la mise en place de programme de développement sur le long terme. »

LES MANIFESTATIONS DU 4EME TRIMESTRE

OCTOBRE

1er octobre	Challenges Marie-France TASTET et Jean-François ALIZARD à 14h (Boule de Montcombroux)	Place de la Liberté
9 octobre	Loto du Foyer Rural à 14 H	Salle des Fêtes
12 octobre	Concours de belote de l'Amicale de Ainés à 14 H	Salle des Fêtes
21 octobre	Assemblée générale du CIA à 20 H	Salle des Associations
28 octobre	Repas international de Solidarités Jeunesses à 19 H	Les Prurots
31 octobre	Fête d'Halloween du petit mercredi à <i>confirmer</i>	Salle des Associations

NOVEMBRE

5 novembre	Assemblée Générale des Gueules Noires	Salle des Mariages
11 novembre	Cérémonie au Monument aux Morts à 11h suivie du vin d'honneur offert par la Municipalité	Salle des Fêtes
19 et 20 novembre	Course de chiens de traîneaux en nocturne Repas à 20h (le samedi)	La Digue Salle des Fêtes
25 novembre	Repas international de Solidarités Jeunesses	Les Prurots
26 novembre	Loto à 14h du Club des Ainés	Salle des Fêtes

DECEMBRE

3 décembre	Repas à 12 H (Association des Gueules Noires)	Salle des Fêtes
3 décembre	Téléthon du Foyer Rural le matin	Salle des Associations
8 décembre	Repas de Noël de l'Amicale de Ainés	Salle des Fêtes
10 décembre	Assemblée Générale à 17h suivie d'un casse-croûte (Boule de Montcombroux)	Salle des Fêtes
16 décembre	Noël du RPI à Montcombroux	Salle des Fêtes
31 décembre	Réveillon à 20h (C.I.A.)	Salle des Fêtes

COUPS DE FEU

Il nous a été signalé et nous avons tous pu entendre des « coups de fusils ou de carabines » qui peuvent sembler être tirés à proximité du village ou dans les hameaux. Il faut savoir que chaque titulaire du permis de chasser peut chasser chez lui pendant la période de chasse, mais sous certaines conditions énoncées dans l'arrêté n° 1481 de sécurité publique dont voici un extrait.

Il est interdit à toute personne :

- placée à portée de tir d'une voie ouverte à la circulation publique des véhicules à moteur, ainsi que des voies ferrées ou dans les emprises, enclos et dépendances des chemins de fer, de tirer en leur direction ou en travers de celles-ci ;
- placée à portée de tir des transformateurs électriques, des lignes électriques et téléphoniques, des pylônes de télécommunications, des éoliennes et des champs photovoltaïques, de tirer en leur direction ;
- placée à portée de tir, des habitations particulières, caravanes, remises, abris de jardin, stades, lieux de réunion publique, bâtiments et constructions dépendant d'exploitation agricole ou industriels et des aéroports, de tirer en leur direction ;
- de tirer sur les voies fluviales navigables dans un rayon de 300 mètres autour des engins flottants.

En résumé, le titulaire du permis peut tirer si la portée de son tir reste sur sa parcelle ou se perd en pleine campagne. Nul doute que ces règles soient respectées par les détenteurs de permis. En revanche, même en respectant ses règles, sans permis, il est strictement interdit de tirer où que ce soit, même en période de chasse.

COUP RÉUSSI

Une belle journée que les membres du CCAS ont partagé avec nos + de 65 ans ce 3 septembre dernier.

Sur le thème de la littérature, nous avons pu déguster avec convivialité le repas pantagruélique préparé par JP Pigeron et la boulangerie Lapendry sans oublier notre petit apéro maison.

Rendez- vous est pris pour l'année prochaine le 9 septembre, avec un nouveau thèmetop secret



Vous pouvez signaler aux membres du CCAS toute inquiétude « sociale » que vous avez pu observée ou qui vous concerne.

Mmes AUGER, CHERVIN, LAUSTRIAT, MENDEZ, RAVINET, ROY-THEVENOUX, TOGNON, MM. DIDIO et VAN TILT sont à votre écoute.

CET ESPACE VOUS APPARTIENT.

IL VOUS PERMET DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES, REMARQUES ET SUGGESTIONS PARCE QUE VOTRE AVIS EST IMPORTANT.

VOUS POUVEZ DÉPOSER CET ENCART DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU AU SECRÉTARIAT.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.

Idées, remarques, suggestions :

.....

.....

.....

.....

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H et le mardi et vendredi de 14 H à 17H.

Permanence des élus : le samedi de 10 H à 12 H et les autres jours sur rendez-vous.

Heures d'ouverture de l'Agence Postale et du Point Info touristes : du mardi au vendredi de 9 H 10 à 11 H 20 et le samedi de 9 H 10 à 10 H 50

Heures d'ouverture de la déchetterie au Donjon : lundi de 14H à 17 H 30, le mercredi de 8 H 15 à 12 H 15 et le samedi de 8 H 15 à 12 H 15 et de 14 H à 17 H 30

Le dépôt de Montcombroux reste ouvert le jeudi toute la journée et le samedi de 10 H à 12 H (clé à retirer au secrétariat). Merci de respecter les consignes.

IPNS Tirage à 220 exemplaires

Mairie : 04.70.99.61.13
Claire TOGNON : 06.27.95.50.47
Alain SAYET : 04.70.99.61.27

La Poste : 04.70.99.61.10
Annick MENDEZ : 04.70.99.64.05
Armand RIVES : 04.70.99.61.96